

Afin d'assurer une relation claire et transparente avec nos CLIENTS et STAGIAIRES, nous avons élaboré nos conditions générales de vente. Veuillez les lire attentivement avant de vous inscrire à l'une de nos formations.

## Conditions Générales de Vente (CGV) – SCOP COMPOSTONS

Les présentes conditions générales de vente (CGV) définissent les conditions dans lesquelles l'Organisme de Formation COMPOSTONS propose des formations professionnelles courtes « Inter » (inscrites au catalogue de formation de COMPOSTONS pour des STAGIAIRES venant de différents organismes) et « Intra » (conçues sur mesure pour le compte d'un CLIENT). Elles sont annexées au devis.

COMPOSTONS vend une formation au CLIENT. Le STAGIAIRE peut être le CLIENT ou un collaborateur du CLIENT. La signature par le CLIENT de la convention de formation et/ou du devis emporte son acceptation des CGV.

### Art. 1 Modalités d'inscription aux formations

Avant votre inscription, le STAGIAIRE ou le CLIENT s'assure que la formation correspond bien aux besoins et que le STAGIAIRE dispose des prérequis demandés. COMPOSTONS est à votre écoute pour toutes précisions sur nos formations.

Les demandes d'inscriptions aux formations « Inter » se font essentiellement en ligne sur le site de COMPOSTONS <https://www.COMPOSTONS.org/formations/> ou par téléphone au 06 19 25 68 46. Lors de la demande, le CLIENT s'assure et certifie que chaque participant qu'il inscrit remplit bien les prérequis exigés pour le suivi de la formation envisagée.

L'inscription devient définitive à réception du devis daté et signé avec la mention « bon pour accord » ou d'un bon de commande et de la convention de formation signées. Une fois inscrit, le CLIENT a un délai de 14 jours pour se rétracter.

Le fait pour le STAGIAIRE de commencer une formation emporte acceptation sans réserve de la convention de formation qui lui a été adressée, y compris s'il n'a pas préalablement retourné cette convention signée.

### Art. 2 Conditions financières

Les prix des formations « Inter » sont affichées sur le site internet de COMPOSTONS. Pour les formations « Intra », le coût est précisé dans le devis et valable 3 mois.

### Art. 3 Règlement financier

En cas d'autofinancement, le STAGIAIRE paie une avance de 30% dès la signature du devis. Le règlement a lieu à réception de la facture par chèque ou virement. En cas d'inscription par un employeur, la facture est émise à la fin de la formation et payable à 30 jours. En cas d'inscription par un employeur de droit public, la facturation et le paiement interviennent dans les conditions réglementaires applicables au secteur public.

Des frais s'appliquent en cas de retard de paiement : des intérêts de retard au taux annuel de 12 % sur le montant impayé seront dus de plein droit, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 €. Ces sommes sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

### Art. 4 Modalités de prise en charge par un organisme tiers

Si un organisme tiers prend en charge votre formation, le CLIENT doit transmettre le dossier de prise en charge à COMPOSTONS avant le début de la formation. COMPOSTONS enverra la facture à l'organismes concerné. En cas de prise en charge partielle ou d'absence de prise en charge, la facture sera directement envoyée au CLIENT.

### Art. 5 Annulation, abandon ou report par le CLIENT

Tout report, demande de modification ou d'annulation, doit être notifié par courriel à [formation@COMPOSTONS.org](mailto:formation@COMPOSTONS.org) dans les plus brefs délais.

Pour une formation Inter :

- Aucun frais jusqu'à 21 jours avant le début de la formation

SCOP COMPOSTONS - Immatriculée RCS de Montpellier sous le numéro 833 605 801 - siège social au 39 rue de la Farigoule, 34090 Montpellier enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 76 34 09796 34

Version 1 – octobre 2023

- Après ce délai quel qu'en soit le motif, sauf cas de force majeure à justifier, COMPOSTONS facturera au CLIENT des frais d'annulation selon les conditions suivantes :
  - De 20 à 8 jours avant la date de début de formation 50% du coût total de la formation.
  - De 7 jours avant la date de début de la formation ou d'abandon en cours de formation, la totalité de la formation est dû

Pour une Formation Intra : En priorité, la formation sera reportée dans la même année civile, sinon des frais d'annulation seront appliqués comme indiqué précédemment

#### **Art. 6 Annulation, report ou modifications par COMPOSTONS**

COMPOSTONS se réserve le droit de :

- Reporter ou annuler une session si le nombre de participants est inférieur à 6 jusqu'à 10 jours avant la date de début de la formation ou en cas de force majeure, y compris en cours de formation.
- Modifier le lieu de déroulement de la formation ou les formateurs-trices si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

COMPOSTONS informe le CLIENT par courriel et lui propose une nouvelle date.

#### **Art. 7 Responsabilités de COMPOSTONS**

COMPOSTONS s'engage à dispenser la formation conformément à l'offre acceptée par le CLIENT. COMPOSTONS s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour parvenir à l'objectif pédagogique visé sans garantie de l'atteindre par le STAGIAIRE. COMPOSTONS ne pourra être tenu pour responsable de l'échec des STAGIAIRES à tout examen sanctionnant la formation.

#### **Art. 8 Modalités de formations**

Une journée de formation dure 7 heures en présentiel, avec un maximum de 16 STAGIAIRES. Les contenus des formations, tels que décrit dans les programmes pourront faire l'objet de modifications et/ou d'adaptations par le/la formateur/trice en fonction des participants. Les STAGIAIRES doivent respecter le règlement intérieur de COMPOSTONS.

#### **Art. 9 Confidentialité et propriété intellectuelle**

Toute documentation ou partie de documentation sur support numérique et/ou papier fournie par COMPOSTONS ne peut être reproduite ou utilisée à des fins commerciales ou pour des formations ou des animations même gratuites, sans accord préalable de COMPOSTONS. Le STAGIAIRE dispose uniquement d'un droit d'utilisation personnel.

#### **Art. 10 Renseignement, réclamation**

Toute demande d'information ou réclamation doit être adressée par courriel à [formation@COMPOSTONS.org](mailto:formation@COMPOSTONS.org) ou via le formulaire de contact du site internet : <https://www.COMPOSTONS.org/contact/>

#### **Art. 11 Protections des données personnelles**

COMPOSTONS collecte et traite les données personnelles nécessaires aux inscriptions aux formations et certifications conformément à la réglementation en vigueur. Les CLIENTS et STAGIAIRES ont droit d'accès, de modification et d'opposition de leurs données personnelles.

#### **Art. 12 Litiges**

En cas de litige entre COMPOSTONS et le CLIENT, nous chercherons une solution amiable. Si cela échoue, LE CLIENT peut saisir gratuitement l'association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. A défaut et en dernier recours, les tribunaux de Montpellier sont seuls compétents.